

09/12

CONSEIL DE DIRECTION
PROCES-VERBAL
de la séance du 19 novembre 2012

Présents

Hervé FRADET, Emmanuel GOLDSTEIN, François HEILBRONN, Christian LEQUESNE, Robert SKIPPON, Etienne WASMER.

Arnaud BONTEMPS, Anouck MANEZ (départ à 9h40), Raphaëlle REMY-LELEU, Marie-Laure PERROUAULT, Pierre BORNAND (arrivé à 8h45), Hadrien RETORD, Coralie VASSEUR (départ à 9h35).

Ali ZEROUATI (arrivé à 8h43), Agueda PEREZ, Philippe PETAT.

Nadège ABOMANGOLI (arrivée à 8h45), Catherine MAYEUR-JAOUEN, Pierre MEYNARD, Michel PEBEREAU.

Absents ou excusés

Laurent GERMAIN (procuration à Michel PEBEREAU), Maxime SAADA (procuration à Emmanuel GOLDSTEIN). Alexander RITTER

Vincent BERGER (procuration à Marie-Laure PERROUAULT) Jean-Claude CASANOVA (procuration à Michel PEBEREAU), Véronique DESCACQ (procuration à Agueda PEREZ), Laurence PARISOT (procuration à François HEILBRONN), Philippe TERNEYRE (procuration à Catherine MAYEUR-JAOUEN) Jean-François VERDIER.

Assistaient à la réunion

Hervé CRÈS	administrateur provisoire de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris,
Nelly ANTOINE	représentante du recteur,
Francis VERILLAUD	directeur adjoint, directeur des affaires internationales et des échanges,
Nadia MARIK	directrice adjointe, directrice de la stratégie et du développement,
Isabelle BOSSARD	chargée de mission auprès d'Hervé Crès,
Benjamin GIAMI	chargé de mission à la direction générale
Dolly CARENE	assistante d'Hervé Crès,
Myriam DUBOIS MONKACHI	co-directrice de la scolarité,
Jérémy WEYNANDS	chargé de mission auprès d'Hervé Crès,
Nicolas PEJOUT	directeur de la vie universitaire,
Julien PALOMO	chargé de mission à la DES,
Philippe MARTIN	responsable du département d'Economie,
Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES	directeur exécutif du département d'Economie,
Anne LESEGRETAIN	responsable à la direction des admissions,
Aurélien KREJBICH	directeur des ressources humaines.

I.	Désignation des représentants étudiants et enseignants à la commission de concertation de l'Idex	p. 2
II.	Présentation de création d'un master in Economics and Business	p. 3
III.	Bilan des admissions 2012	p. 5
IV.	Approbation du calendrier 2013 des élections syndicales des représentants du personnel	p. 8
V.	Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 22 octobre 2012	p. 9
VI.	Echange d'informations sur des questions diverses	p. 10

**CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2012**

La séance est ouverte à 8 h 24, sous la présidence de Michel PEBEREAU. Il annonce la démission de Bastien IRONDELLE : il est remplacé par Agueda PEREZ MUNOZ qui lui fait suite sur la liste. Michel PEBEREAU donne la liste des procurations :

- Laurent GERMAIN donne procuration à Michel PEBEREAU.
- Mme PARISOT donne procuration à François HEILBRONN.
- Mme DESCACQ donne procuration à Agueda PEREZ MUNOZ.
- M. BERGER donne procuration à Marie-Laure PERROUAULT.
- Maxime SAADA donne procuration à Emmanuel GOLDSTEIN.
- Jean-Claude CASANOVA donne procuration à Michel PEBEREAU.
- Philippe TERNEYRE donne procuration à Catherine MAYEUR-JAOUEN.

I. DESIGNATION DES REPRESENTANTS ETUDIANTS ET ENSEIGNANTS A LA COMMISSION DE CONCERTATION DE L'IDEX.

a) Exposé

Nicolas PEJOUT indique que cette commission s'est vu confier 5 missions :

- faire des propositions en vue de conduire le processus global de concertation d'ici 2016 ;
- animer le débat à l'échelle du PRES par tout moyen approprié : support d'information, site internet dédié, forums, etc. ;
- organiser le débat au sein de chaque établissement par l'intermédiaire de ses membres ;
- concevoir les Assises du PRES programmées en 2013 après instruction des questions mentionnées ci-dessus ;
- élaborer la synthèse de ces travaux fin 2013.

Cette commission est composée de 6 représentants pour chaque membre du PRES : 2 représentants étudiants, 2 représentants enseignants et 2 représentants du personnel. Le PRES a fait connaître le contenu des trois premières réunions :

- Séance 1 (qui s'est tenue le 15 novembre) : les missions et les contours de l'unification, les travaux à conduire, les méthodes de travail, soit le cahier des charges détaillé de cette commission.
- Séance 2 : discussion sur le programme de travail détaillé sur la méthode de concertation (groupes de travail, désignation de référents techniques extérieurs, organisation de *benchmarking* avec d'autres établissements, etc.).
- Séance 3 : discussion sur la base des premières notes thématiques et point sur la mise en place de l'organisation du travail.

Les ordres du jour ne sont que prévisionnels et soumis à modification lors des séances.

Il est proposé au Conseil de direction de Sciences Po de retenir, pour la communauté enseignante, le président enseignant de la Commission paritaire et le vice-président enseignant du Conseil de direction ; pour la communauté étudiante, il est proposé de retenir la présidente étudiante de la Commission paritaire et le vice-président étudiant du Conseil de direction. Ces fonctions sont représentatives de Sciences Po. Cette désignation permet de voter définitivement le dispositif sans voter sur des noms et d'éviter de statuer sur cette élection une à deux fois par an.

b) Questions et observations

Raphaëlle REMY-LELEU indique que l'Unef se réjouit de cette proposition puisqu'elle permet de représenter les deux conseils où siègent les étudiants au sein de cette commission, même si elle n'est que consultative. Elle déplore l'absence de la note de Villetaneuse rédigée suite au séminaire de bureau de juillet 2012 dans le document présenté lors du vote de la convention d'aide. Or, ce document se présente lui-même comme un éclairage aux travaux du conseil d'administration menés en septembre et en octobre sur une nouvelle version de la convention Idex. L'Unef s'interroge sur les raisons de cette absence, en soulignant que ce document aurait permis de nourrir les débats de la séance précédente.

Hervé CRÈS indique que la note de Villetaneuse était un document de travail qui n'avait pas vocation à faire l'objet d'un débat. Il présente les excuses de la direction pour l'absence de diffusion de cette note.

b) Vote

Michel PEBEREAU propose de voter cette question en bloc. Il dénombre 24 votants.

Le président enseignant de la Commission paritaire, le vice-président enseignant du Conseil de direction, la présidente étudiante de la Commission paritaire et le vice-président étudiant du Conseil de direction sont élus à l'unanimité des membres présents et représentés pour représenter Sciences Po au sein de la commission de concertation de l'Idex.

II. PRÉSENTATION DE CRÉATION D'UN MASTER IN *ECONOMICS AND BUSINESS*.

a) Exposé

Philippe MARTIN indique que la création du master in *Economics and Business* répond à la demande d'une formation professionnalisante en économie et gestion qui ne requiert pas un niveau en mathématiques trop élevé – pour autant, l'exigence de la maîtrise quantitative demeurera mais limitée aux éléments nécessaires pour l'entreprise. Le département d'Economie de Sciences Po compte déjà le master *Economics and Public Policy* avec une formation quantitative avancée et orientée, en partie, vers la recherche, ainsi que le master *Finance et stratégie* qui est professionnalisant.

Il existe une demande des étudiants du Collège universitaire, puisque 40 % d'entre eux choisissent la concentration économique en deuxième année. Ce master est orienté vers l'économie appliquée, et plus particulièrement la microéconomie et les compétences en gestion. Il proposera par ailleurs un enseignement des méthodes quantitatives, mais avec des compétences moins élevées que le master EPP ou la préparation doctorale en économie. En outre, ce master formera en des compétences en gestion. Le master sera intégralement dispensé en anglais, sur deux ans. Il est ouvert à tous les étudiants du Collège universitaire, mais aussi à ceux qui sont titulaires d'une licence en France ou d'un *bachelor* à l'étranger.

Des masters européens similaires, qui enseignent l'économie appliquée, existent en Europe, comme à la London School of Economics ou Pompeu Fabra. En termes d'insertion professionnelle, ce master in *Economics and Business* permet de prétendre à des métiers dans la gestion au sens large, dans le conseil généraliste et dans la finance. Il est prévu d'utiliser les politiques de placement du département d'Economie, notamment celles développées par Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES, comme petits-déjeuners de recrutement, des partenariats d'entreprise et autres.

S'agissant de l'organisation du master, certains cours du master *Finance et stratégie* seront mutualisés, mais il sera nécessaire de créer de nouveaux enseignements, et plus particulièrement dans le domaine de la microéconomie appliquée. Ils seront dispensés par des professeurs permanents du département et par des professeurs vacataires.

b) Questions et observations

Anouck MANEZ se réjouit que ce master réponde à une demande des étudiants. Toutefois, l'Unef rappelle son opposition à la sélection par la langue pour les élèves issus du Collège universitaire, arguant que cette sélection va à l'encontre de l'autonomie des étudiants. À noter que l'obtention du diplôme du Collège universitaire ne donne pas droit à la poursuite des études au sein de l'établissement qui le délivre. Par ailleurs, l'Unef estime que cette sélection s'oppose à la vocation généraliste du Collège universitaire en obligeant, en quelque sorte, les étudiants à se spécialiser. En outre, le premier critère qui doit présider au choix de master, et donc à l'orientation professionnelle, des étudiants est la motivation. Lors de séances de la Commission paritaire, l'Unef a déjà demandé que la certification interne des langues à Sciences Po soit reconnue, au même titre que la certification interne d'autres établissements. Enfin, l'Unef souhaiterait la mise en place d'une dérogation pour les étudiants qui seraient disposés à s'impliquer davantage dans l'amélioration de leur niveau d'anglais. Anouck MANEZ évoque ensuite le travail mené sur les chartes pédagogiques dans les groupes de travail, à savoir la charge de travail et les modalités d'évaluation. L'Unef rappelle que le master EPP ne respecte pas certains points des chartes pédagogiques. Elle espère que le master in *Economics and Business* s'inscrira pleinement dans le travail sur les chartes.

Arnaud BONTEMPS remarque que ce master dépend du département d'Economie et déplore la complexification de l'architecture académique et de recherche de Sciences Po. Il existe des départements qui gèrent plusieurs masters sans pour autant avoir des vocations d'enseignement, des écoles qui proposent des portefeuilles de masters et une école doctorale qui a une architecture de fonction support. En outre, certains départements regroupent des laboratoires et certains laboratoires sont décomposés entre plusieurs départements. Au final, il existe peu ou prou une cinquantaine de structures *sui generis* dont il est attendu qu'elles travaillent en complémentarité afin de renforcer les liens entre enseignements et recherche. Arnaud BONTEMPS craint que des difficultés surviennent dans la volonté d'imbrication entre enseignement et recherche. L'Unef demande l'ouverture d'une discussion sur cette architecture et sur sa clarification, afin de permettre une gouvernance plus collégiale dans des instances mieux définies.

Hervé CRÈS répond aux questions. S'agissant de la sélection par la langue, il rappelle que Sciences Po mène depuis deux ans une réflexion sur la préparation préalable en langue anglaise pour les masters dispensés dans cette langue. Les décisions ont été similaires pour tous les masters concernés : quand la langue d'enseignement du master est l'anglais, il est difficile d'accepter qu'un étudiant puisse suivre les cours sans justifier d'un niveau d'anglais minimum, fixé par le Conseil de direction au niveau C1. Il ne s'agit pas d'une sélection puisque l'admission des élèves du Collège universitaire se fait de droit. Pour autant, ils doivent détenir cette compétence. S'ils ne maîtrisent pas suffisamment la langue anglaise, ils peuvent sursoir à leur inscription pendant un an afin d'acquérir cette compétence. Cette condition d'entrée vise à protéger l'étudiant et à lui permettre de bénéficier au mieux de sa scolarité. La possibilité de la dérogation a été évoquée, notamment pour les étudiants qui maîtriseraient d'autres langues vivantes que l'anglais : cette dérogation sera appliquée pour le master in *Economics and Business*, jusqu'à baisser le niveau d'anglais requis à B2. Hervé CRÈS réaffirme que les masters de Sciences Po doivent rester ouverts à l'ensemble des étudiants du Collège universitaire.

Hervé CRÈS rappelle que le master EPP est offert en partenariat avec d'autres institutions qui avaient émis des souhaits très nets en termes de chartes pédagogiques. Sciences Po avait dû souscrire à ces demandes.

S'agissant de l'organisation de l'enseignement et de la recherche, Hervé CRÈS rappelle que Sciences Po est composée de centres, de départements et d'écoles. Les deux premiers sont des lieux de vie pour les personnels académiques dédiés au sein de la direction scientifique. Les centres se sont constitués de très longue date (le CERI en 1952) et les départements sont une création de 2010. Leur géométrie diffère selon les disciplines : en économie et en droit, il n'existait pas de centres de recherche, contrairement aux départements de science politique et de sociologie avec des centres de

recherche dont une des missions est la mobilisation des plans de charge d'enseignement des professeurs. Les centres et les départements sont des lieux de vie où la faculté permanente trouve des ressources pour ses missions de recherche, ainsi qu'une enceinte pour les synergies intellectuelles. Quant aux écoles, sous l'impulsion des doyens, elles sont des unités qui proposent des portefeuilles de contenus d'enseignement. Pour remplir ces derniers, elles ont vocation à puiser dans les ressources intellectuelles des centres et départements ou à faire appel à des enseignants extérieurs à l'institution. Il existe donc une structure matricielle qui doit rester souple en fonction des situations des disciplines. Pour le droit et l'économie, le périmètre du département est sensiblement identique à celui de l'école. L'école de droit s'appelle ainsi pour coller au standard international : elle contient en son sein le département de droit qui rassemble la faculté permanente des enseignants en droit à Sciences Po. Il en va de même pour l'économie : son département rassemble une vingtaine de membres et présente un portefeuille d'enseignements en économie et finance.

Philippe MARTIN assure que les étudiants du Collège universitaire ne connaîtront pas de sélection à l'entrée dans ce master.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES ajoute que le master in *Economics and Business* ne sélectionnera pas les élèves du Collège universitaire en termes de niveau. Ils peuvent s'y inscrire librement, comme pour le master *Finance et stratégie*. Le département d'économie tente, autant que possible, d'harmoniser le fonctionnement des chartes pédagogiques et des modalités d'accès en master. S'agissant du master EPP, c'est un double diplôme pour lequel Sciences Po est partiellement soumise au fonctionnement de ses partenaires, ce qui explique certaines divergences avec les chartes pédagogiques. La question du niveau de langue a été évoquée lors de la Commission paritaire de la semaine précédente. Il a été décidé d'appliquer les décisions précédentes du conseil, à savoir que l'étudiant doit justifier d'un niveau C1 ou 4 validé en interne, sans obligation de validation externe. Les élèves peuvent aussi bénéficier de dérogations ainsi qu'évoqué par Hervé CRÈS.

c) Vote

Michel PEBEREAU fait procéder au vote, avec un quorum passé à 27 votants. Il indique que la Commission paritaire a donné un avis favorable.

Le projet de création du master *Economics and Business* est adopté par 22 voix pour et 5 abstentions.

III. BILAN DES ADMISSIONS 2012.

a) Exposé

Francis VERILLAUD annonce une forte augmentation des candidatures adressées à Sciences Po, toutes procédures confondues. Depuis 2008, elles ont augmenté de 50 %, soit un passage de 9 000 à 13 500 candidatures. À noter que les candidatures internationales représentent presque 37 % des candidatures. Il faut aussi remarquer une stabilisation du nombre d'admis : 1 560 étudiants ont été admis dans le Collège universitaire en 2011 et ils sont 1 570 en 2012. La légère hausse des admis en master s'explique par l'augmentation du nombre d'étudiants admis via la procédure internationale. Cette stabilisation s'explique aussi par le fait que les étudiants admis via la procédure internationale ne viennent pas tous à Sciences Po et choisissent d'intégrer un autre établissement qui les a également admis, souvent pour des raisons financières. 20 % des élèves admis en master par la procédure d'admission française ne se présentent pas à la rentrée, contre 42 % pour la procédure internationale. Il y a donc une stabilisation des effectifs dans un contexte de très forte attractivité. Cela signifie que certains taux d'admission sont de plus en plus sévères. En dernière observation générale, Francis VERILLAUD souligne que les procédures d'admission de Sciences Po ont fait leurs preuves : elles sont multiples et

différenciées, ce qui garantit le plus large accès et la plus grande diversité à Sciences Po. En outre, il existe une volonté d'harmonisation des procédures qui donnent un rôle accru au dossier du candidat et à l'entretien oral d'admission. L'attention est donc portée sur le candidat lui-même, sur ses qualités, sur sa personnalité et son parcours.

Francis VERILLAUD présente les chiffres du Collège universitaire. Entre 2007 et 2012, les candidatures ont augmenté de 65 %, avec une augmentation de 158 % pour la procédure internationale. Il faut aussi noter une progression de 116 % pour les mentions Très bien, de 75 % pour les candidats à l'examen et de 25 % pour les candidats des CEP (convention d'éducation prioritaire). Les mêmes résultats s'observent chez les admis. Les taux d'admission sont stables sur la période, avec une légère tendance au durcissement pour les taux d'admission pour les mentions Très bien et l'examen. En 2012, il y a plus de femmes que d'hommes qui ont candidaté : 58 % de femmes pour 42% d'hommes, mais 53 % de femmes sont admises pour 47 % d'hommes. Les mentions Très bien représentent 47 % des candidats et 86 % des admis. Les séries S, ES et L sont respectivement représentés avec 38 %, 50 % et 12 % d'admis. S'agissant de la répartition sur les campus, il faut noter une augmentation du nombre des candidats, avec + 19 % et + 17 % à Reims et Dijon. Les taux de sélection sont variables, avec une moyenne à 19 %, toutes procédures confondues. L'écart d'admission entre les campus tend à se réduire. À ce jour, il faut souligner une augmentation des candidats admis en région par rapport aux admis à Paris : en 2011, 61 % des admis venaient sur le campus de Paris ; ils sont 56 % en 2012.

S'agissant des masters, Francis VERILLAUD observe encore une forte croissance du nombre de candidatures, avec un passage de 4 000 candidats en 2008 à 5 000 en 2012. En outre, les candidatures augmentent davantage pour la procédure internationale que pour la procédure française. Les admis ont augmenté : 1 400 en 2012 contre 1 200 en 2011, mais le nombre de présents reste stable puisque les étudiants admis dans le cadre de la procédure internationale sont plus nombreux à ne pas venir. Les recrutements sont très différenciés selon les écoles, ce qui correspond bien à la logique de ces écoles. L'école des affaires internationales compte le plus de candidatures et d'admis au niveau de la procédure internationale. Le master des affaires publiques est le plus impliqué dans la procédure d'admission française. L'équilibre est plus marqué pour les formations en droit, communication, journalisme, économie et finance : la part des internationaux est importante, mais relativement égale à celle des étudiants français.

Pour conclure, Francis VERILLAUD affirme que l'attractivité de Sciences Po ne se dément pas, comme en témoigne l'augmentation du nombre de candidatures. De plus, cette attractivité correspond à une action collective des équipes de Sciences Po sur la lisibilité de l'offre de formation. Les écoles jouent un rôle majeur dans la clarté de cette offre vers l'international. Le nombre de ces candidatures est également un gage de bonne santé. Enfin, Francis VERILLAUD souligne le travail du service des admissions qui examine et évalue tous les dossiers de candidature.

b) Questions et observations

Coralie VASSEUR s'enquiert du pourcentage d'étudiants admis exclusivement sur la base de leur mention Très bien.

Christian LEQUESNE souligne que les élèves ont deux fois plus de chance d'être admis à Sciences Po par le biais de la procédure internationale que via d'autres procédures. Il s'exprime en faveur de la procédure internationale, mais il insiste sur la nécessité de réfléchir sur la position des candidats de

nationalité française qui ont passé leur baccalauréat dans des lycées français à l'étranger et qui proposent leur candidature via cette procédure. Ces élèves ont suivi le même enseignement que celui qui est dispensé dans un lycée français métropolitain et ils bénéficient d'un avantage.

Marie-Laure PERROUAULT indique que l'Unef souhaite remercier le travail fourni par les équipes du service des admissions. L'Unef se réjouit de l'augmentation du nombre d'admis dans les campus en régions. Toutefois, elle appelle de ses vœux l'harmonisation des conditions d'étude dans les différents campus, notamment pour ce qui concerne l'accès aux bibliothèques. Marie-Laure PERROUAULT demande s'il est possible d'ajouter le taux de désistement aux tableaux qui présentent les taux d'admission selon les procédures. L'Unef estime qu'il y a une contradiction entre la volonté d'ouverture à l'international portée par Sciences Po et le constat des nombreux désistements des étudiants internationaux, souvent pour des raisons financières. Il semble donc nécessaire de travailler sur l'aide sociale et les bourses. Par ailleurs, l'Unef se réjouit de l'ouverture internationale de Sciences Po, mais demande des précisions sur la différence des taux d'admission entre les deux procédures. L'Unef souhaite également obtenir le pourcentage des candidats au double diplôme via la procédure française. D'autre part, l'Unef se réjouit que le nombre d'admis à l'école doctorale augmente, spécifiquement en histoire et en sociologie, mais elle s'enquiert des chiffres en économie et en droit. En outre, l'Unef demande des précisions sur les étudiants admis, à savoir s'il s'agit de *visiting students*. Enfin, l'Unef remercie les équipes de Sciences Po qui ont œuvré à la réforme de l'examen, mais elle s'enquiert des effets sociaux de cette réforme.

Ali ZEROUATI remercie les équipes qui ont travaillé sur ces résultats. Il s'enquiert des moyens mis en place pour faire face à une telle augmentation de candidatures.

Pierre BORNAND remercie Francis VERILLAUD pour son exposé et le service des admissions pour son travail. Il rappelle que le MET est attaché à la stabilisation des effectifs, à la fois sur le campus de Paris, mais aussi sur les campus de Poitiers et du Havre : certains locaux sont arrivés à saturation et il est important de le garder en mémoire. Par ailleurs, le MET rappelle son attachement à la multiplicité des voies de sélection qui est le gage de la diversité et de la richesse de Sciences Po. Dans le sens de Christian LEQUESNE, le MET rappelle l'importance de ne pas créer un biais de sélection avec la procédure internationale. Enfin, le MET demande des résultats chiffrés et une analyse de la réforme de l'examen afin de savoir si les CSP ont augmenté et si cette réforme a vraiment permis d'améliorer la représentativité de Sciences Po.

Anne LESEGRETAIN répond à la question relative au taux de mentions Très bien. Elles appartiennent désormais à une procédure commune avec l'examen. Un faible nombre de candidats se présentent sur la seule base de leur mention, à savoir moins de 500. Donc, la majorité des étudiants a une double chance en passant l'examen dans l'attente des résultats du baccalauréat. S'agissant des candidats qui se présentent uniquement avec leur mention Très bien, ils sont un peu moins de 10 % à être admis.

Hervé CRÈS ajoute que l'admission directe sans oral sur le fondement de la mention Très bien s'est faite pour les élèves qui avaient plus de 18,75 de moyenne au baccalauréat. Ont été convoqués à l'oral les élèves ayant obtenu une note comprise entre 18,25 et 18,75.

Francis VERILLAUD poursuit la réponse aux questions. Il indique que sur les 2 600 candidats à la procédure internationale en master en 2012, près de 55 % sont issus des universités partenaires de Sciences Po, souvent inscrites dans les meilleurs classements internationaux et qui observent des modalités de sélection pour recruter leurs étudiants. Plus de 40 % des 2 600 candidats sont issus d'universités britanniques, américaines, canadiennes et australiennes qui sont extrêmement sélectives. 50 % des étudiants issus des universités britanniques viennent du Russell Group, soit les 20 % d'étudiants considérés comme les meilleurs. S'il existe des biais dans la procédure internationale, il ne faut pas dénier la qualité des candidats recrutés par cette voie.

Michel PEBEREAU souligne que la question de Christian LEQUESNE portait sur l'entrée au Collège universitaire.

Francis VERILLAUD indique que 30 % des étudiants qui candidatent à l'entrée au Collège universitaire par la procédure internationale sont de nationalité française ou de double nationalité. Ils sont issus de lycées français qui observent les programmes nationaux, mais les élèves de ces établissements ne disposent pas toujours de la même culture scolaire que celle qui se pratique dans les lycées en France.

Michel PEBEREAU précise qu'il sera utile de faire une étude sur les chiffres des élèves français, issus de lycées français à l'étranger, qui intègrent Sciences Po par la procédure internationale.

Anne LESEGRETAIN ajoute que les services des campus qui évaluent les dossiers sont très sensibles aux biais possibles. En cas de doute sur des déménagements opportunistes, ils savent faire preuve de réserve.

Michel PEBEREAU répond qu'il est impossible que les déménagements aient pour seule origine l'aspiration d'un élève à entrer à Sciences Po par la voie internationale.

Anne LESEGRETAIN souligne que ces points sont évoqués lors des entretiens avec les élèves.

S'agissant des désistements, Francis VERILLAUD indique qu'ils sont similaires aux universités anglo-saxonnes, voire légèrement inférieurs puisque l'université de Princeton enregistre un taux de désistement de 50 %. À ce jour, le désistement à Sciences Po n'est que 42 %, mais il atteindra probablement 50 % à l'avenir. S'agissant des doubles diplômes, c'est un point qui est statistiquement complexe à présenter : désormais, le service des admissions comptabilise les doubles diplômes qui viennent par la procédure d'admission française et ceux qui viennent par la procédure internationale. S'agissant de l'école doctorale, l'économie et le droit n'ont pas été inscrits dans les statistiques des écoles parce qu'elles se retrouvent dans les statistiques générales des autres documents : en effet, il existe des superpositions entre l'école doctorale et les programmes des écoles de droit et d'économie. S'agissant des moyens mis en œuvre pour faire face à l'augmentation des candidatures, le service des admissions a été réorganisé avec 4 recrutements en cours ou achevés et avec la mise en place d'un outil informatique plus performant pour mieux traiter les dossiers de candidature et mieux élaborer les statistiques. Enfin, s'agissant des statistiques sur les CSP, elles seront plus précises dès que le nouvel outil sera en place.

Hervé CRÈS insiste sur l'attrait exercé par Sciences Po sur la jeunesse internationale : 13 500 candidatures contre 12 000 en 2011 équivalent à une augmentation de 12 % qui s'observe depuis 3 ans. Le nombre des candidatures a doublé en trois ans et décuplé en 10 ans. Le Conseil de direction doit avoir conscience que l'offre d'enseignement de Sciences Po trouve son public. Par ailleurs, conformément aux engagements pris devant le Conseil de direction en 2010, il est possible de confirmer la stabilisation globale des effectifs à l'horizon 2014. Le nombre de nouveaux entrants en 2012 est égal à celui de 2011 et de 2010. L'objectif final est de 11 000 étudiants en formation diplômante. À noter que le taux de présence est rééquilibré au sein du Collège universitaire entre les 7 campus. Sciences Po doit continuer à convaincre les candidats que les campus régionaux offrent des perspectives de formation qui sont vraiment attrayantes. Il faut se réjouir de l'augmentation des élèves admis qui ont choisi d'intégrer les campus délocalisés au lieu de Paris. Enfin, au Havre et à Reims, il faut savoir que les espaces mis à disposition de Sciences Po par les collectivités territoriales vont s'agrandir.

Michel PEBEREAU remercie les équipes et la direction de Sciences Po pour ce travail d'analyse.

IV. APPROBATION DU CALENDRIER 2013 DES ELECTIONS SYNDICALES DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL.

a) Exposé

Aurélien KREJBICH indique que cette proposition de calendrier a été articulée avec les deux calendriers relatifs au renouvellement des représentants étudiants et enseignants. Il s'agit de procéder à l'élection de trois représentants dans le cadre d'un scrutin de liste avec représentation proportionnelle au plus fort dans le cadre d'un collège unique. Les élections se dérouleraient le 7 février 2013. La liste électorale serait affichée au plus tard le 7 janvier. Sont considérés comme électeurs les salariés de la FNSP qui sont affectés sur un des sites de la FNSP. La qualité d'électeur est déterminée par l'appartenance au personnel de la fondation à la date des élections, mais également au 15 décembre de l'année universitaire en cours, soit au 15 décembre 2012, sous réserve que ces personnels ne soient pas en congés de longue durée à la date des élections. Enfin, lorsqu'un membre du personnel exerce une activité d'enseignement dans l'IEP de Paris, pour autant que le nombre d'heures d'enseignement soit supérieur ou égal à 12, il est rattaché automatiquement au collège enseignant mais peut, à sa demande, voter pour le collège du personnel. Les opérations électorales sont assurées par la direction des ressources humaines en lien avec la direction de la vie universitaire.

b) Vote

En l'absence d'observations, Michel PEBEREAU fait procéder au vote.

Le calendrier 2013 des élections syndicales des représentants du personnel est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

V. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 22 OCTOBRE 2012.

a) Questions et observations

Michel PEBEREAU s'enquiert de remarques ou de demandes de modification sur le procès-verbal.

Raphaëlle REMY-LELEU souligne une incohérence en page 7 : « *Après le décompte des votes, la résolution est adoptée par vingt-et-une voix contre cinq. Il n'y a pas d'abstention. La convention attributive d'aide à l'IDEX est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.* »

Michel PEBEREAU propose de supprimer la deuxième phrase et de s'en tenir au décompte des votes.

Pierre BORNAND propose une simplification en page 13 : « *Pierre BORNAND souhaite apporter une explication sur la position de vote* » devient « *Pierre BORNAND souhaite apporter une explication de vote* ». Par ailleurs, en page 15, il indique que la teneur de ses propos a été renversée : « *C'est une bonne nouvelle compte tenu de la saturation de cette bibliothèque.* » Cette transcription est à l'opposé de ce qu'il a exprimé. Il souhaite que la phrase soit rayée afin que son propos soit cohérent.

Emmanuel GOLDSTEIN demande une modification en page 16 : « *Emmanuel GOLDSTEIN demande si, suite à son intervention lors du dernier Conseil, la date avait été retenue pour la tenue d'une réunion exceptionnelle du Conseil ou si le calendrier restait en l'état.* » devient « *Emmanuel GOLDSTEIN demande, dans le droit fil de ses propos lors du dernier conseil, si la date avait été retenue [...].* » Il ne veut pas que ses propos donnent l'impression qu'il avait demandé la tenue d'une réunion exceptionnelle.

b) Vote

Michel PEBEREAU fait procéder au vote.

Le procès-verbal provisoire de la séance du 22 octobre 2012 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

VI. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES.

Procès-verbal du 30 octobre 2012.

Robert SKIPPON demande quand sera disponible le procès-verbal de la séance exceptionnelle du 30 octobre 2012.

Isabelle BOSSARD indique que le prestataire qui a établi le procès-verbal n'a pas suivi les consignes de rédaction et a remis un document rédigé pour moitié sous forme de verbatim et pour moitié sous forme de synthèse. Le procès-verbal est en cours de correction, ce qui explique pourquoi il n'a pas été diffusé.

Michel PEBEREAU assure qu'il sera établi selon les consignes et l'esprit de concision qui s'impose.

Audition de Jean-Claude CASANOVA devant l'Assemblée nationale.

Arnaud BONTEMPS indique avoir appris que le président CASANOVA allait être auditionné par la commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée nationale. Il demande des précisions sur cette audition.

Michel PEBEREAU estime qu'il n'entre pas dans les missions du Conseil de direction de rendre compte des auditions des membres de la Fondation. Il indique ne disposer d'aucune information à ce sujet.

Hervé CRÈS annonce avoir été informé de cette audition et indique qu'elle sera diffusée en direct sur le portail Internet de l'Assemblée nationale, selon les pratiques usuelles.

Notification du décret relative à la nomination du directeur de Sciences Po.

Pierre BORNAND demande quand le Conseil de direction aura connaissance de la notification du décret pris par le gouvernement et relative à la nomination du futur directeur de Sciences Po. Il demande également quand la signature du décret pourrait avoir lieu.

Michel PEBEREAU indique que, par expérience, il est impossible de donner une date précise. Avant la nomination de Richard DESCOINGS, il a fallu attendre plusieurs mois. Et Michel PEBEREAU indique avoir alors contacté le ministère par téléphone pour obtenir des précisions.

En l'absence d'autres questions diverses, Michel PEBEREAU lève la séance.

La séance est levée à 9 h 44.